

Explication / Confirmation

sur l'existence de motifs particuliers de **non-souscription à l'assurance obligatoire de la Caisse de pensions Migros**

Selon les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) art. 2 al. 4 et des dispositions dans les art. 1j et 1k de son ordonnance (OPP2), le/la soussigné(e) déclare qu'il/elle n'est pas soumis(e) à la prévoyance obligatoire parce que:

(cocher la case correspondante)

- un contrat de travail à durée déterminée de trois mois maximum existe avec une entreprise Migros,
- l'activité dans l'entreprise Migros constitue une activité annexe et une assurance obligatoire existe pour une activité professionnelle principale (confirmation de l'institution de prévoyance est jointe),
- l'activité professionnelle principale est une activité lucrative indépendante (attestation de la Caisse de compensation AVS est jointe),
- il existe une invalidité au sens de l'Assurance-invalidité fédérale (AI) d'au moins 70% (la décision de l'Assurance-invalidité est jointe),
- il/elle fait, par la présente, une demande d'exemption auprès de la Caisse de pensions Migros, car il/elle ne travaillera pas ou ne travaillera probablement pas en permanence en Suisse et qu'il existe une assurance suffisante à l'étranger.

Par sa signature, le/la soussigné(e) déclare/confirmé que les informations ci-dessus sont conformes à la vérité et des faits correspondants. L'entreprise Migros décline toute responsabilité quant aux conséquences de données inexactes et/ou incomplètes et se réserve expressément le droit de recours.

Sur la base des informations mentionnées ci-dessus, **aucune** souscription à la Caisse de pensions Migros n'est demandée.

Nom:

Prénom:

Numéro AVS: 756.

Date de naissance:

Lieu, date et signature du/de la déclarant(e)

.....

Annexe(s)

.....